

LOI N° 2019/0171 DU 24 DEC 2019

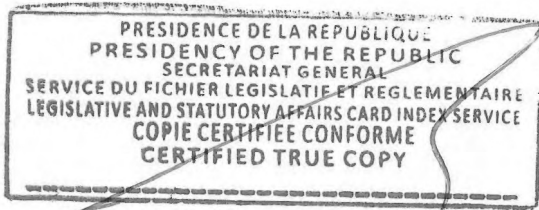
**AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER
LE PROTOCOLE FACULTATIF A LA CONVENTION RELATIVE AUX
DROITS DE L'ENFANT, CONCERNANT LA VENTE D'ENFANTS, LA
PROSTITUTION DES ENFANTS ET LA PORNOGRAPHIE METTANT
EN SCENE DES ENFANTS**

*Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue la
loi dont la teneur suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 24 DEC 2019



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



Paul Biya

PAUL BIYA

The official seal of the President of the Republic of Cameroon is circular. It features the national emblem of Cameroon in the center, surrounded by the text "LE PRESIDENT" at the top and "THE PRESIDENT" at the bottom. The outer ring of the seal contains the motto "REPUBLICAN MERIT" at the top and "PEACE-WORK-FATHERLAND" at the bottom, with stars separating the phrases.